



DECRET D/2023/ 0076 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A DES POSTES DE
RESPONSABILITE**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'État;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 5 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant Structure du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret D/2021/0040/PRG/CNRD/SGG du 25 octobre 2021 portant nomination du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Étranger ;

Vu le Décret D/2022/0083/PRG/CNRD/SGG du 07 février 2022 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Étranger ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 5 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Mouctar CAMARA, matricule 182857G, est nommé Inspecteur Régional de l'Éducation de LABE en remplacement de Monsieur Kerfalla MANSARE, matricule 172008J, appelé à faire valoir ses droits à la retraite ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 MARS 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA